



GUIDE de la RENTREE 2026



SOMMAIRE



**KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES
DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**



**LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT
PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE**



ORGANISATION DE LA SEMAINE



LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES



LES ACCUEILS DE LOISIRS



**L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE
SUR LE TEMPS SCOLAIRE**



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE



ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

ÉDITO

C'est la rentrée !

Parce que ce moment est si particulier pour chaque enfant et pour chaque famille, nous avons choisi depuis 2014 de placer l'École au cœur de nos choix.



Aux côtés d'Agnès Carpentier, adjointe au maire déléguée à la famille et aux affaires scolaires, accompagnée de Laurianne Suant, conseillère municipale déléguée aux affaires périscolaires, nous poursuivons nos efforts et notre volonté de faire de nos écoles, ces hauts lieux de la République, berceaux du savoir, de l'apprentissage, de la transmission et du vivre-ensemble.

Avec ce nouveau guide, vous pourrez découvrir tout ce que nous continuons à mettre en place ainsi que l'ensemble des investissements réalisés au bénéfice direct de nos enfants et des personnels éducatifs. Cette année encore, nous améliorerons les conditions d'accueil, d'enseignement et d'épanouissement des petits Saint-Mauriens et de leurs encadrants : avec par exemple la végétalisation de la cour de l'école Miss Cavell et la réfection de la toiture de l'école Jules Ferry. Pour rappel, depuis 10 ans, ce sont plus de 40 millions d'euros qui ont été investis dans nos écoles.

À la rentrée, nous reconduisons également l'offre du kit de rentrée composé des fournitures essentielles. À cela s'ajoute une dotation de plus de 80 € par enfant, soit 2,5 fois la moyenne nationale, permettant de financer les sorties éducatives et l'achat de matériel pour les classes.

À Saint-Maur, chaque enfant bénéficie d'une qualité d'apprentissage parmi les meilleures de France et retrouve dans nos écoles publiques saint-mauriennes ce qu'il se fait de mieux. Ainsi, au cours de sa scolarité, chaque enfant aura pu, en complément des fondamentaux, apprendre à nager, s'initier à de nombreux sports (escrime, badminton...), découvrir le théâtre, le cinéma, une exposition, un concert...

Au fil de ces pages, vous pourrez découvrir les renseignements pratiques liés à la scolarité de votre enfant : restauration scolaire avec 50% de bio par repas, loisirs, accompagnements, coordonnées, accueil et animations périscolaires.

Concernant le périscolaire, dès cette rentrée, une Charte de l'animateur est mise en place en complément de toutes les dispositions en vigueur afin de garantir au mieux la qualité et le suivi de nos encadrants.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des services municipaux qui participent à la réussite et à l'évolution de nos enfants.

Je souhaite ainsi à tous les petits Saint-Mauriens une très belle année 2026-2027, qu'elle soit riche en réussites, en découvertes et en échanges.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Pierre-Michel DELECROIX
Maire de Saint-Maur

KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Pour la rentrée 2026, la Ville poursuit son engagement envers les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, en renouvelant, pour la cinquième année, l'attribution d'un kit de rentrée scolaire à chacun d'entre eux.

Cette dotation permet aux enfants de disposer du matériel adapté aux besoins pédagogiques et aux apprentissages selon les niveaux.

Kit 2026 des écoles maternelles :

Pour les élèves des classes de petite et moyenne sections :

- * Un sac à dos
- * Un cahier de dessin
- * 12 crayons de couleurs
- * Un jeu "Mes cartes à jouer - nombres" pour les élèves de petite section
- * Un jeu "Toc Toc Toc" pour les élèves de moyenne section

Pour les élèves des classes de grande section :

- * Un sac à dos
- * Une ardoise blanche avec feutre bleu
- * Un cahier de coloriages malins "lettres et nombres magiques"

Kit 2026 des écoles élémentaires :

- * Un sac à dos
- * 3 stylos-billes pointe moyenne (bleu, rouge et vert)
- * Un crayon graphite HB
- * Un bâton de colle
- * Une règle de 20 cm
- * Un cahier de brouillon

Le kit comprendra également

Pour les élèves des classes de CP :

- * Un cahier d'écriture
- * Une ardoise blanche avec feutre bleu
- * Un cahier de coloriages malins "chatons - lecture et calcul"

Pour les élèves des classes de CE1 :

- * Une ardoise blanche avec feutre bleu
- * Un dictionnaire de poche *Le Robert junior*

Pour les élèves des classes de CE2 :

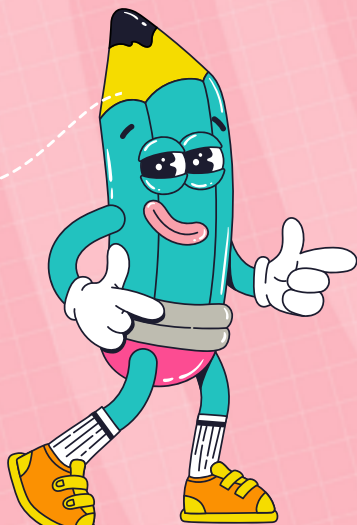
- * Une équerre
- * Un cahier d'exercice "Mon bloc d'activité CE2"

Pour les élèves des classes de CM1 :

- * Une équerre
- * Une calculatrice
- * Un jeu Les Incollables® "Pourquoi ? Comment ?"

Pour les élèves des classes de CM2 :

- * Une équerre
- * Un livre *Le changement climatique*





LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés accorde une attention toute particulière au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans leur parcours scolaire, ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble de la communauté éducative.

À cette fin, la Municipalité mobilise les moyens nécessaires afin de leur garantir des conditions d'apprentissage optimales, que ce soit à travers l'équipement des établissements, les outils pédagogiques mis à disposition ou encore les activités périscolaires proposées.

En 2025, le budget consacré aux secteurs scolaire et périscolaire dépasse ainsi 34 320 000 €.



Les moyens mis à disposition des écoles

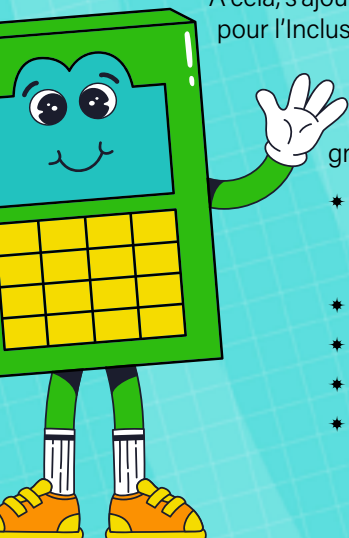
La municipalité procède à l'achat du mobilier scolaire, du matériel et des fournitures pédagogiques destinés aux élèves, aux enseignants, aux directeurs d'école, aux psychologues et au cabinet médical. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés accorde chaque année **85,50 €** pour un élève d'école élémentaire et **76,50 €** pour un élève d'école maternelle, soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale, qui se situe entre 33 € et 37 €.

Cette dotation permet d'acheter pour les écoles maternelles et élémentaires publiques les fournitures scolaires, les livres, les jeux, mais également de financer les sorties pédagogiques et l'anglais en élémentaire.

À cela, s'ajoute un budget de 5 € par élève en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

La Ville prend également en charge la rémunération des 540 agents de la vie scolaire et périscolaire (hors enseignants) qui accompagnent les enfants au quotidien :

- * Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), chargés de l'accueil, de l'accompagnement pédagogique et de l'hygiène des très jeunes enfants ;
- * Agents d'entretien et de restauration ;
- * Agents de la cuisine centrale ;
- * Animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaires ;
- * Gardiens.





Dès 2015, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a engagé la modernisation des équipements pédagogiques avec l'installation de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) dans les classes de CM2, puis leur généralisation à l'ensemble des classes du CP au CM2 en 2019.

Poursuivant cet engagement en faveur de la réussite scolaire, la Municipalité continue le déploiement d'outils plus performants : dès la rentrée 2026, deux classes élémentaires seront équipées d'Écrans Numériques Interactifs (ENI) en remplacement des TNI. Plus ergonomiques et sans vidéoprojecteur, ces équipements offrent une qualité d'image et une réactivité optimisées. Ils permettent la diffusion de contenus dynamiques, le développement d'activités interactives, l'accès aux ressources en ligne ainsi que l'enregistrement des séances, facilitant ainsi le suivi des élèves absents ou en difficulté.

Entretien et rénovation des bâtiments

La Ville mène, chaque année, des travaux de grande ampleur de rénovation, d'agrandissement, de réhabilitation, de toiture, de mise en conformité, d'électricité, de plomberie, de remplacement d'huissieries et de travaux dans les cours.

Ces derniers sont assurés par les services techniques municipaux et par des entreprises mandatées.

Une réflexion est également apportée sur l'organisation des espaces et des circulations, des équipements (bibliothèques, salle d'activités, dortoirs...), ainsi que sur les conditions de travail et d'accueil du personnel et des enfants.

Depuis plus de dix ans, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a investi plus de 40 millions d'euros dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 23 écoles de la ville.



Les travaux d'été dans les établissements scolaires

✿ GROUPE SCOLAIRE ÉDITH CAVELL

Afin d'offrir aux enfants un environnement d'apprentissage toujours plus agréable, plusieurs travaux ont été réalisés au sein du groupe scolaire. Ces interventions comprennent des travaux d'aménagement de la cour élémentaire, à savoir :

- * la réfection complète des revêtements ;
- * la création d'un terrain de sport ;
- * la création d'espaces végétalisés ;
- * un îlot de fraîcheur ;
- * la désimperméabilisation des sols avec des zones d'infiltrations ;
- * la plantation d'arbres et d'arbustes...

Mais également :

- * la réparation et la réfection des sols souples de l'école maternelle ;
- * les travaux de peinture dans l'entrée de l'école élémentaire ;
- * la réhabilitation de la salle polyvalente de l'accueil de loisirs du périscolaire ;
- * la réfection du sol du couloir de l'école maternelle ;
- * la réfection d'une classe.

380 000 €

✿ ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY

- * Réfection de la couverture de la toiture ardoise du préau et isolation ;
- * Travaux de peinture dans le préau et dans l'entrée de l'école.

185 000 €

✿ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARINVILLE

- * Remise en état des tours d'arbres de la deuxième cour

10 000 €

✿ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA PIE

- * Réfection d'une classe et pose d'un Écran Numérique Interactif (ENI)
- * Marquage de jeux au sol

7 000 €

✿ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES MÛRIERS

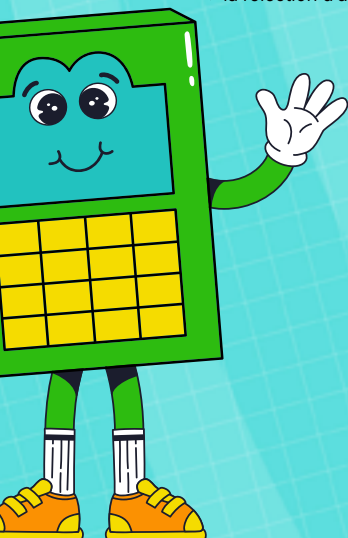
- * Remplacement de trois chaudières par des chaudières à condensation nouvelle génération
- * Marquage de jeux au sol

215 700 €

✿ MAIS AUSSI

- * Marquage de jeux au sol dans les écoles maternelles Marinville, La Pie, Édouard Cazaux et les écoles élémentaires Champignol et Michelet
- * Réfection des peintures de deux classes dans l'école maternelle Diderot

26 300 €





ORGANISATION DE LA SEMAINE

Une journée à l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 à l'accueil périscolaire. Ils sont encadrés par des animateurs de la Ville.

À 8h20, ils sont conduits auprès de leur enseignant. La classe débute alors à 8h30 pour l'ensemble des écoliers.



À 11h30, commence la pause méridienne : les enfants peuvent être récupérés par leurs parents, ils sont alors accompagnés à la sortie de l'école par leur enseignant.

Les enfants peuvent aussi déjeuner à la cantine. Ce temps du midi, encadré par le personnel d'animation de la Ville, est ponctué de moments de détente et d'activités.



À 13h30, tous les élèves retournent en classe pour entamer la deuxième partie de la journée scolaire qui s'achèvera à 16h30. L'enseignant accompagne ses élèves aux portes de l'école où ils sont récupérés par leurs parents.

Pour les élèves des écoles maternelles dont les parents ne peuvent les récupérer à la sortie de l'école à 16h30, ils peuvent être accueillis jusqu'à 19h.

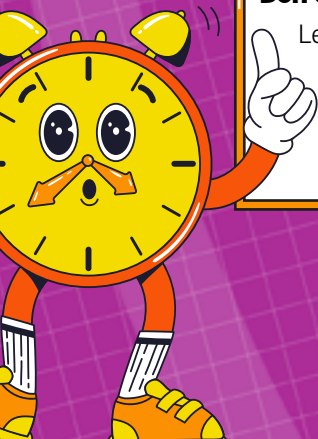
Pour les écoles élémentaires, après le goûter, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h (voir page 16).

Un accueil du soir est ensuite assuré jusqu'à 19h.

Bon à savoir

Les jours d'école, vous pouvez récupérer votre enfant le soir, à la sortie de l'école à 16h30, avant le goûter, ou à partir de 17h50 en école maternelle, 18h en école élémentaire, puis en continu jusqu'à 19h.

Une sortie dérogatoire à 17h est également possible.



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

7h30

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

8h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

11h30

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

13h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

16h30

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

18h

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

19h

**Accueil
de
loisirs**

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Les accueils sont encadrés par des agents qualifiés et diplômés. L'inclusion d'enfants en situation de handicap fait l'objet d'un protocole particulier, afin de leur assurer un accueil adapté à leur situation.

Accueil périscolaire du matin

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15)

Pour répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter leur organisation quotidienne, notamment pour les parents qui travaillent, les enfants de toutes les écoles de la ville peuvent être accueillis dans leur école dès 7h30.

Accueil périscolaire du midi

(du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30)

La pause méridienne est un temps périscolaire essentiel à Saint-Maur, partagé entre un temps de repas et un temps de détente en présence d'animateurs qui proposent des activités.

Chaque jour, près de 5 600 enfants sont accueillis durant ce temps méridien, soit 88 % d'élèves. Ce moment repose sur l'implication de nombreux professionnels. En amont, les équipes de la cuisine centrale préparent des repas équilibrés et de qualité. Dans les écoles, les agents de restauration et d'entretien assurent le service et veillent au bon déroulement du déjeuner.

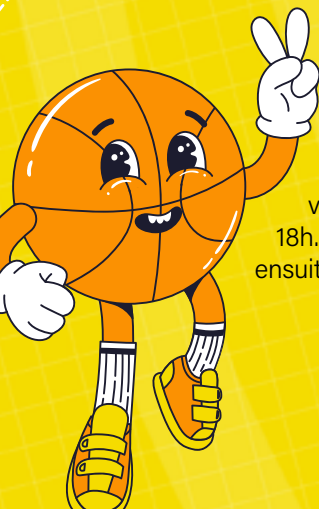
Ainsi, 540 agents municipaux, dont 338 animateurs interviennent chaque midi auprès des enfants dans les 23 écoles publiques maternelles et élémentaires.

Accueil périscolaire du soir

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h)

Après la classe, des accueils du soir sont organisés dans chaque école. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés. Dans les écoles maternelles, cet accueil est assuré de 16h30 à 19h.

Dans les écoles élémentaires, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h. Un accueil du soir, ponctué de temps calmes et d'activités, est ensuite assuré jusqu'à 19h.



MISE EN PLACE DE LA CHARTE DES PERSONNELS DE L'ANIMATION

Dans le cadre de sa politique éducative en faveur de l'enfance et des orientations définies dans son Projet Éducatif Territorial (PEdT), la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a adopté, à l'unanimité du Conseil municipal du 25 juin 2026, la Charte des personnels de l'Animation.

Ce document de référence formalise **les valeurs, les principes professionnels, éducatifs et déontologiques** qui doivent guider l'action quotidienne des personnels intervenant auprès des enfants. Il réaffirme les exigences de la collectivité en matière de sécurité, de bien-être des enfants, de respect des familles, de qualité du service public et d'exemplarité professionnelle.



À travers cette charte, la Ville affirme **un engagement fort en faveur d'un accueil éducatif de qualité**. Elle valorise les principes et les valeurs portés par la collectivité et rappelle le rôle essentiel des professionnels de l'animation, dont l'action contribue chaque jour à **l'épanouissement, à la protection et à la réussite** des petits Saint-Mauriens et Saint-Mauriennes.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une volonté de renforcer la professionnalisation des équipes, de garantir un cadre d'intervention partagé par tous et d'offrir aux familles **un accueil cohérent, bienveillant et exemplaire** sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires.

Afin d'accompagner concrètement la mise en œuvre de cette démarche, **une journée pédagogique réunira l'ensemble des personnels d'animation (animateurs et directeurs périscolaires) le 31 août 2026**. Une journée de cohésion destinée aux personnels d'entretien, de restauration, aux gardiennes ainsi qu'aux ATSEM se déroulera également ce même jour. Ces temps de travail et d'échange permettront aux équipes de préparer la rentrée, de partager les orientations de la Ville, de renforcer les bonnes pratiques professionnelles et de poursuivre la réflexion autour des projets pédagogiques des accueils de loisirs et du quotidien de l'enfant dans les écoles.

Bon à savoir

Les enfants atteints de troubles de la santé qui nécessitent une attention particulière lors du temps scolaire et/ou périscolaire peuvent bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI). En conformité avec les justificatifs et certificats médicaux délivrés, le PAI précise les adaptations à apporter à l'accueil des enfants concernés après validation du médecin scolaire. Afin de garantir la sécurité médicale des enfants en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les parents devront fournir un panier repas adapté à leur enfant en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Les précisions sont indiquées dans le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs.

Les demandes et/ou modifications de PAI doivent être adressées auprès du médecin scolaire.

Centre médico-scolaire - École maternelle les Mûriers

3, rue Chevalier - 94210 Saint-Maur-des-Fossés

cms.st-maur-des-fosses@ac-creteil.fr • 01 48 83 08 35

La restauration scolaire saine et durable



La Ville poursuit son engagement en faveur d'une restauration durable, équilibrée et de qualité. Les menus scolaires privilégient des produits biologiques et labellisés (pain, légumes, féculents, viandes Label Rouge, poisson issu de la pêche durable et produits laitiers de qualité). Un menu végétarien est proposé chaque semaine afin de favoriser la diversité alimentaire.

La cuisine centrale prépare majoritairement des plats faits maison, élaborés dans le respect des recommandations nutritionnelles nationales. Les menus sont définis lors de trois commissions annuelles réunissant élus, représentants des écoles, enfant du Conseil Municipal des Enfants, parents d'élèves et services municipaux.

Les équipes périscolaires encouragent quotidiennement les enfants à goûter tous les aliments afin de développer leur curiosité alimentaire. La lutte contre le gaspillage constitue une priorité. Elle repose sur des repas adaptés aux besoins des enfants et sur des "tables de Rab" limitant les déchets.

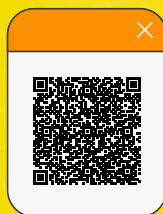
Enfin, des tables de tri installées dans plusieurs restaurants scolaires sensibilisent les élèves au tri sélectif et aux écogestes dès le plus jeune âge.





Réduire le gaspillage alimentaire, optimiser le fonctionnement de la restauration scolaire ou faciliter l'organisation du temps périscolaire. La réservation des repas scolaires présente de nombreux atouts. À l'instar de nombreuses autres villes, Saint-Maur a souhaité mettre en place cette modalité d'inscription. Il est possible de réserver à l'année, à la semaine, au mois ou sur certains jours seulement. Le portail famille permet de réserver et de modifier la réservation jusqu'à 6 jours avant la prestation. Si la réservation des repas est obligatoire, les enfants peuvent toutefois déjeuner, sans avoir réservé. Une majoration du tarif sera alors appliquée.

**Retrouvez les menus de la restauration
et la liste des allergènes présents
dans les repas sur saint-maur.com**



Réservation et annulation : mode d'emploi

Le délai de réservation et d'annulation des prestations est à J-6 pour les accueils du midi, du soir et du mercredi. Pour les périodes de vacances scolaires (hors vacances d'été), les réservations sont clôturées 15 jours avant le début des dites vacances. Pour les vacances d'été, les réservations sont clôturées au 15 juin pour le mois de juillet, et au 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil du matin reste accessible sans réservation et la sortie dérogatoire à 17h est toujours soumise à une réservation au plus tard la veille à 12h. Réservation via le portail famille disponible sur saint-maur.com, sur l'application "Saint-Maur ma ville" ou au guichet d'accueil des familles. La réservation est ouverte pour toutes les prestations de l'année scolaire. Jusqu'au 30 septembre, les enfants seront accueillis, sans majoration à la facturation, même si les parents ont oublié de réserver. Mais, à compter du 1^{er} octobre, toute prestation non réservée sera facturée à +50%.

Règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs téléchargeable sur saint-maur.com

Rubrique Éducation Enfance ► 3-11 ans ► les accueils de loisirs du mercredi et des vacances

Les ateliers "À la découverte !"

Les ateliers "À la découverte !" ont été instaurés depuis la rentrée 2024, en remplacement des Ateliers Soleil organisés depuis la rentrée 2016.

Ces ateliers sont organisés par la Ville dans les écoles élémentaires et maternelles, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, avec un goûter qui précède les ateliers.

Les ateliers "À la découverte !" s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2023-2026 de la Ville avec la mise en place d'un nouveau cycle d'initiation et de découverte permettant de renforcer le socle des connaissances des enfants, de développer leur autonomie et de les aider à se construire.

Ils s'organisent autour de 6 grandes thématiques sur 3 cycles trimestriels :

- * Langues et civilisations
- * Sciences
- * Sport et santé
- * Lecture et écriture
- * Arts et culture
- * Environnement



Inscription aux ateliers "À la découverte !"

Pour les accueils de loisirs maternels, la participation est libre et n'est soumise à aucune inscription préalable.

Pour les accueils de loisirs élémentaires, la participation aux ateliers "À la découverte !" est soumise à une inscription préalable obligatoire chaque trimestre : les familles pourront s'inscrire sur le portail famille.

Le nombre de places pour chaque atelier étant limité, les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure.



Durant l'année scolaire 2025-2026, ces ateliers ont rencontré un vif succès auprès des enfants et des familles.

Les enfants ont pu découvrir, au travers d'ateliers divers, la richesse de la culture grecque grâce à un voyage linguistique, artistique et mythologique ou encore une immersion artistique au cœur de la peinture française.

Des ateliers d'initiation au graffiti ou de gravure ont permis aux enfants de plonger dans l'univers du street art ou de découvrir les diverses techniques de gravure.

Comme depuis plusieurs années, les ateliers de théâtre, d'initiation au manga ou les parcours sportifs ont connu un franc succès auprès des enfants.

L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence municipale. Cependant, depuis 2016, la Ville signe des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires par les organismes dédiés. Un appel à projets a été lancé pour l'année scolaire 2026-2027 et l'AOES 940 organisera les études surveillées dans toutes les écoles élémentaires de la ville pour cette année scolaire. Ce temps privilégié, dédié aux devoirs, est encadré par des professeurs et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école, de 16h30 à 18h. Un référent de l'AOES 940 est présent dans chaque école.

Accompagnement à la scolarité



Les équipes d'animation de la Ville assurent aussi un soutien scolaire auprès des enfants (du CP au CM2) qui rencontrent certaines difficultés scolaires, identifiées par les enseignants.

L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.

Le taux d'encadrement est renforcé pour cette prestation (1 animateur pour 4 enfants), ce qui permet aux animateurs de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à mieux s'organiser et à se concentrer pour gagner en autonomie.

Une fois par semaine, généralement le vendredi, une approche ludique des disciplines scolaires, "apprendre en s'amusant", est proposée aux enfants.

Durant l'année scolaire 2024-2025, une moyenne de 215 enfants ont bénéficié de l'accompagnement à la scolarité, encadrés à raison d'un animateur pour 4 enfants.

Bon à savoir

L'entraide scolaire amicale : cette association délivre un soutien scolaire gratuit aux enfants et adolescents (du CP à la terminale), dont les familles rencontrent des difficultés et ne peuvent financer des cours particuliers.

Les bénévoles de l'entraide scolaire amicale se déplacent à domicile, une heure par semaine.

Renseignements auprès de Jacqueline Segoufin au 01 42 83 19 95.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la Ville organise le temps extrascolaire au sein d'accueils de loisirs dédiés à leur tranche d'âge. Encadrés par des animateurs qualifiés, les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.



Les accueils de loisirs connaissent une hausse de fréquentation, en raison à la fois de la qualité de l'offre proposée, de leur proximité avec le domicile des familles et de l'évolution des rythmes familiaux.

En septembre 2024, la Ville a dépassé la barre de 2 400 enfants présents en accueils de loisirs du mercredi. L'organisation des temps périscolaires a été réadaptée afin de garantir la sécurité des enfants et le maintien de la qualité d'accueil.

Inscription à l'accueil de loisirs

L'accueil des enfants se fait sur réservation. Un enfant dont la famille n'a pas réservé, ne peut être accepté, sauf si une place est disponible. La famille devra attendre 9h30 et la prestation est majorée de 50 %.

Pour les mercredis, la réservation doit être effectuée 6 jours avant.

- 3 possibilités :
- * le matin avec sortie entre 11h30 et 12h,
 - * le matin et le repas avec sortie entre 13h et 13h30,
 - * la journée avec sortie à partir de 16h30.

Pour les vacances, la réservation est ouverte 6 semaines avant et clôturée 15 jours avant le début des vacances (hors vacances d'été).

Pour les vacances d'été, les réservations sont possibles jusqu'au 15 juin pour le mois de juillet et le 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil se fait uniquement en journée complète sans sortie intermédiaire possible. Sortie à partir de 16h30.

En cas de réservation, pour toute absence non justifiée, la prestation est majorée de 50 %.





Horaires des accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

- * De 7h30 à 19h
- * L'accueil matinal des enfants est possible jusqu'à 9h30

Les évènements des accueils de Loisirs

Chaque année, plusieurs évènements sont organisés par les équipes d'animation avec les enfants qui rencontrent toujours un vrai succès auprès des familles.

En 2025-2026 ont été organisés :

- * Le 13^e tournoi d'échecs des accueils périscolaires en partenariat avec le Club d'échecs de Saint-Maur. 110 enfants ont participé.
- * La 9^e édition du festival du court-métrage "Sur les pas de mes neveux".
Projection des 11 courts-métrages au cinéma le Lido avec remise des prix.
- * La 4^e édition de "La collecte du cœur" en partenariat avec l'épicerie solidaire saint-maurienne Terre'Anoé et les Restos du Cœur. 1 202 kilos de denrées alimentaires ont été récoltées et redistribuées.

L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a fait le choix de proposer aux écoles un large choix d'activités artistiques et culturelles pour favoriser leur découverte par les enfants. Les principaux équipements culturels de la Ville accueillent tout au long de l'année des groupes scolaires, en fonction de thématiques qui sont élaborées avec l'Éducation nationale et qui s'articulent avec les programmes étudiés en classe. Toutes les actions sont adaptées à l'âge des élèves des différentes classes. Les agents de la Ville qui les conduisent sont agréés et évalués par l'Éducation nationale.

Classes de découvertes

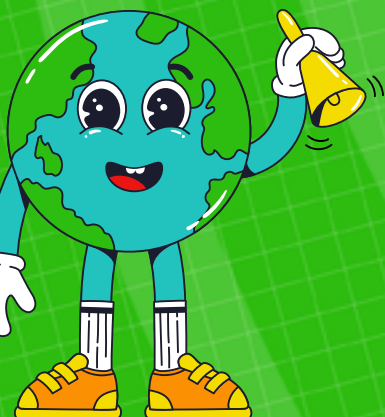
L'offre des classes de découvertes à destination des élèves des classes de CM2 et des classes de doubles niveaux de CM2 a été renouvelée pour la rentrée scolaire 2026-2027. Des séjours de grande qualité seront proposés aux enseignants et répartis suivant deux thématiques :

Classe de mer : activités nautiques (voile, char à voile, sortie en bateau moteur) et découverte du milieu marin (pêche à pied et découverte du phénomène des marées...).

Classe de neige : ski alpin, ski de fond, randonnée en raquette et visite de musées.



Pour l'année scolaire 2025-2026, 17 séjours ont été organisés, 844 élèves ont ainsi pu partager avec leurs enseignants un moment d'apprentissage privilégié.



Culture

À la médiathèque Germaine-Tillion

Les médiathécaires accueillent les enfants scolarisés dans les écoles de la ville lors d'animations thématiques. Chaque enseignant est invité à s'y inscrire en début d'année.

Le pôle jeunesse convie la classe au plaisir de la lecture partagée. De la maternelle à l'élémentaire, les enfants bénéficient d'un moment consacré à la lecture d'histoires, et à une visite de l'espace. Ils bénéficient d'un temps libre dédié à la découverte des livres. Le pôle image et son propose aux classes du CP au CM2 des animations thématisées autour du cinéma, de l'image animée et de la musique.

Lire dans la boucle : favoriser le goût de la lecture

La Ville est engagée dans une démarche visant à favoriser l'accès au plaisir de lire sous toutes ses formes. En s'appuyant sur les équipes de la médiathèque et du périscolaire, et les associations de parents d'élèves, elle renforce et promeut les actions de l'Éducation nationale.



Maison des arts et de la culture - Villa Médicis

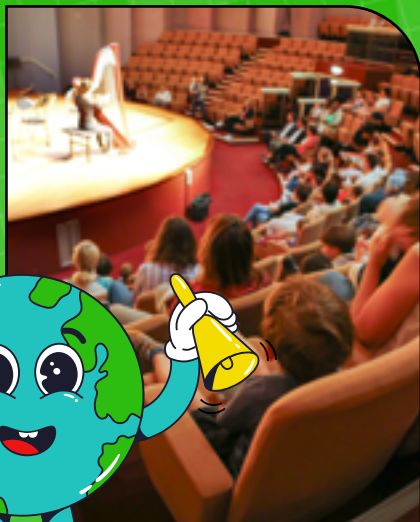
Dans le cadre de sa programmation d'exposition et d'événement culturels, la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis ouvre ses portes aux jeunes publics. Dès la maternelle, les enfants qui sont scolarisés à Saint-Maur ou inscrits aux temps périscolaires, sont accueillis pour des visites spécialement imaginées pour eux.



Afin de favoriser l'éveil artistique dès le plus jeune âge, l'équipe de la Maison des arts et de la culture - Villa Médicis propose des parcours de découverte encadrés par une médiatrice culturelle ou, selon les occasions, par l'artiste lui-même. Chaque visite se prolonge par un atelier pratique en lien avec l'exposition en cours, offrant ainsi aux enfants une expérience sensible et immersive de l'art. Ces rendez-vous constituent autant d'occasions de stimuler la curiosité et la créativité, tout en les familiarisant avec les formes artistiques contemporaines.

Durant l'année scolaire 2025-2026, 49 classes, de la petite section au CM2, soit 1 190 élèves, ont découvert nos expositions et participé à des ateliers de pratique artistique, accompagnées par l'équipe de médiation. Par ailleurs, 546 enfants ont bénéficié d'ateliers-expositions dans le cadre des accueils périscolaires.

Conservatoire à rayonnement régional (CRR)



Le Conservatoire propose tout au long de l'année aux élèves des classes élémentaires divers parcours de découverte (Influences jazz et musique française, la comédie musicale, *Le Zodiaque de Stockhausen*, la danse, *Âme bohémienne*, Improvisons ! Couleurs d'Espagne...) et spectacles (concerts, intermezzi, l'harmonie municipale...).

Durant l'année scolaire 2025-2026, 8 spectacles ont été proposés à toutes les écoles élémentaires de la ville. 58 classes ont participé, soit 1 550 élèves.





Théâtre de Saint-Maur

Tout au long de l'année, le public scolaire est accueilli au Théâtre sur une programmation spécialement conçue pour prolonger les enseignements de manière sensible et ludique. L'objectif est d'éveiller les élèves à la diversité des disciplines du spectacle vivant et de leur offrir une véritable rencontre avec la scène.

En 2025-2026, 10 spectacles ont été proposés à 257 classes.



Cinémas de Saint-Maur

Tout au long de l'année, les groupes scolaires sont accueillis en matinée au Lido. En partenariat avec l'Éducation nationale, des parcours d'éducation à l'image permettent aux élèves de découvrir des œuvres patrimoniales et contemporaines en bénéficiant d'un accompagnement sur mesure.

En 2025-2026, 91 séances en matinées ont été organisées pour 10 000 élèves. L'opération "Cinéma en Famille" a également été renouvelée.

Sport

La Ville organise par année scolaire, 8 séances de natation pour chaque enfant de la grande section au CM1 et 11 séances de sports terrestres pour chaque enfant du CP au CM2, qui permettent une découverte ludique et éducative de différents sports :

Classes de grande section : natation, découverte du milieu aquatique et une séance de découverte de la gymnastique

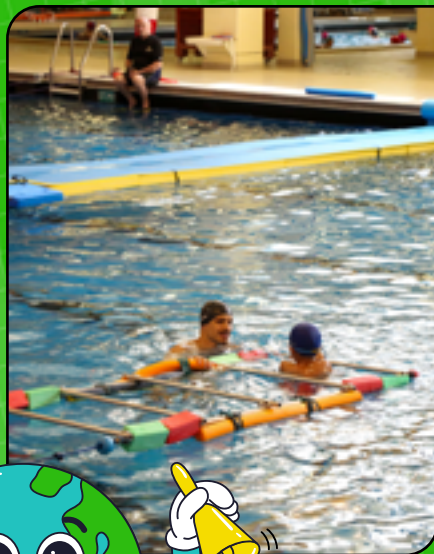
Classes de CP : gymnastique et natation

Classes de CE1 : tennis de table et natation

Classes de CE2 : escrime et natation

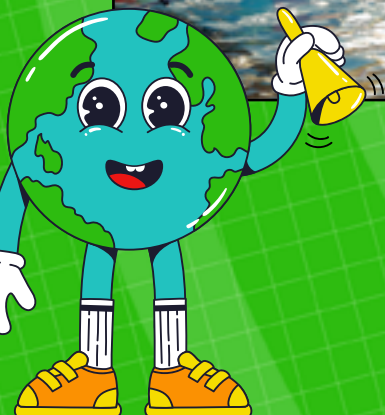
Classes de CM1 : basket-ball et natation

Classes de CM2 : athlétisme et handball



La Ville finance des activités du sport-école sur le temps scolaire : rémunération des éducateurs sportifs, transport en autocar, locaux et matériel.

Chaque année, les Jeux du Val-de-Marne sont organisés au stade Chéron. 160 classes de la grande section au CM2 ont participé en 2025-2026. De plus, la Ville organise des défis sportifs dans le cadre de la fête du sport-école sur cinq journées de rencontres interclasses basées sur les activités sportives pratiquées tout au long de l'année. Toutes les classes du CP au CM2 y participent, soit 2 939 élèves.



Éducation au développement durable

Les ateliers Nature et Environnement de Saint-Maur-des-Fossés (ANESM)



Cette proposition qui existe à Saint-Maur-des-Fossés depuis plus de 20 ans consiste à faire découvrir aux enfants les sciences de la vie et de la terre, tout en les sensibilisant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable. Les différentes thématiques proposées sont laissées au choix des enseignants :

- * L'eau
- * L'air
- * Les insectes
- * Les végétaux
- * Les oiseaux
- * Les déchets

Les intervenants spécialisés de la Ville, qui ont préalablement obtenu un agrément de l'Éducation nationale, interviennent dans les classes des écoles élémentaires de la ville (du CP au CE2). Chaque thème comprend des séances en classe qui sont suivies par des sorties dans les squares, sur les bords de Marne ou au jardin pédagogique (créé à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants et inauguré en 2018) afin d'appliquer concrètement les connaissances théoriques acquises en classe.

En 2025-2026, 42 classes du CP au CE2 ont participé à 232 activités pédagogiques (195 en classe et 37 sur le terrain), sensibilisant ainsi 884 enfants.

Une ferme pédagogique dans la ville

Depuis la rentrée 2019-2020, une ferme pédagogique ouverte au public scolaire et aux Saint-Mauriens est installée chaque année au parc de l'Abbaye. L'univers de la ferme y est présenté.

Les scolaires découvrent la ferme lors d'une visite guidée, suivie d'un atelier ludique et éducatif (thématique laissée au choix des enseignants : le meunier, la crémière, les œufs, les empreintes et les abeilles).

En 2026, 37 classes de grande section des écoles maternelles et les trois classes ULIS des écoles élémentaires, soit 916 enfants, ont participé aux ateliers thématiques.



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



Les conseils de la vie éducative

Les Conseils de la Vie Éducative (CVE) sont des temps d'information et d'échange sur l'ensemble des temps d'accueils périscolaires (matin, midi, soir et mercredi). Ils regroupent l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école. Ils sont constitués, sur invitation de la Ville, des directeurs d'écoles et/ou de représentants du conseil des maîtres, des directeurs et responsables du pôle vie scolaire et périscolaire et des activités périscolaires, des référents des temps périscolaires de la structure, des coordonnateurs de secteur, des représentants des parents d'élèves de l'école, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et de l' élu qui siège au Conseil d'école.

Les CVE se réunissent :

- en octobre - novembre, après les élections des parents d'élèves, pour présenter le fonctionnement des différents temps périscolaires et faire l'état des lieux de la rentrée
- en juin, pour faire le bilan des activités proposées dans l'école sur les temps périscolaires et présenter les projets pour la rentrée suivante.

En 2025-2026, les CVE ont été organisés en novembre 2025 et juin 2026 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.



Pour les parents : les conseils d'école

Chaque école maternelle et élémentaire dispose d'un conseil d'école. Présidé par le directeur de l'établissement, il est composé de représentants de parents d'élèves, du conseil des maîtres et d'un représentant de la municipalité. Il se réunit une fois par trimestre pour discuter de l'environnement scolaire des enfants afin d'améliorer leur vie au sein de l'école.

Pour les enfants : le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée de 40 enfants scolarisés en CM1 et en CM2 à Saint-Maur. Ils sont élus dans les écoles de la ville pour deux ans. Avec le CME, la Ville implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens. Véritables porte-paroles de leurs camarades auprès des adultes, les élus du CME proposent en effet des projets au Maire et au Conseil municipal. Les petits conseillers se réunissent deux fois par an en séance plénière.

Les élus sont répartis dans 4 commissions thématiques différentes :

- * Cadre de vie et Développement durable
- * Solidarités et Prévention
- * Sport et Culture
- * Communication et Citoyenneté

Des représentants du CME assistent également aux trois commissions des menus annuelles et transmettent ainsi les avis de leurs camarades sur la restauration scolaire.



LE CME EN ACTION



Après des élus adultes, les enfants du CME assistent aux différentes cérémonies commémoratives qui ont lieu dans l'année.



Les élus du Conseil Municipal des Enfants en visite dans les locaux du journal L'Équipe.

Envie de s'impliquer pour la ville ?

Chaque année, après la rentrée, le CME est renouvelé par moitié. Ainsi, 20 élèves de CM1 sont élus par leurs camarades à l'issue d'une campagne de présentation. 1 à 2 représentants sont élus dans chaque école. Pour être électeur, il faut être scolarisé en CM1 ou en CM2 à Saint-Maur.

Pour être candidat :

1. Remplir le dossier (acte de candidature et autorisation parentale, téléchargeables sur le site internet de la Ville) puis le remettre à l'enseignant.
2. Se faire connaître dans l'école en réalisant une affiche de présentation originale, comprenant une photo et des idées de projets.
3. Participer au vote le jour des élections, en déposant un bulletin dans l'urne.

Attention : un conseiller a des droits, mais il a aussi des devoirs.

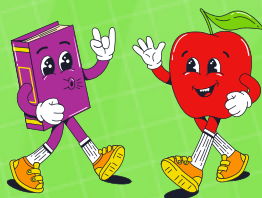
Une charte régit le fonctionnement du CME et est téléchargeable sur saint-maur.com



UN FORFAIT POUR VOYAGER DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE

Le forfait imagine R Junior, c'est quoi ?

Un forfait pour les
moins de 11 ans
le 31 décembre à :
25,20 €* par an



Un forfait qui permet
de voyager dans toute
l'Île-de-France en
illimité en :



Bus



Tram



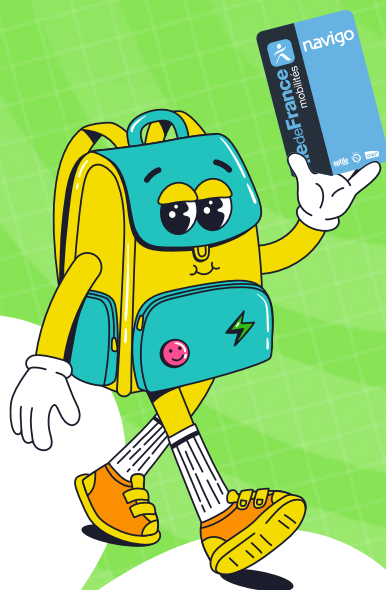
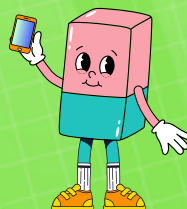
Métro



RER

*(Sauf circuits scolaires spéciaux, Orlyval,
navettes Disney)*

Un forfait avec des
offres exclusives



* La première année de souscription, la durée de validité du contrat imagine R est de 13 mois. Plus d'informations sur iledefrance-mobilites.fr

LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Toutes les prestations sont soumises à une tarification :

- ★ Les accueils périscolaires du matin et du soir, y compris la sortie à 17h, dans les écoles maternelles et élémentaires
- ★ Les ateliers "À la découverte !"
- ★ L'accueil du midi : restauration
- ★ Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

La participation des familles à ces services est calculée en fonction des revenus et des charges du foyer sur la base du quotient familial.

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial permet de déterminer le tarif des prestations qui vous sera appliqué. Il est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer : les familles à revenus modestes paient ainsi moins que celles qui peuvent contribuer davantage. En effet, il comprend 11 tranches pour une répartition plus juste.

Comment le quotient familial est-il calculé ?

Son calcul est basé sur :

- ★ le montant des revenus imposables annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la mise en application,
- ★ le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition,
- ★ les prestations perçues de la CAF*.

Si la situation du foyer a évolué par rapport à l'année précédente, une étude spécifique peut être faite auprès du guichet d'accueil des familles sur présentation des justificatifs de revenus des trois derniers mois.

Le calcul est le suivant :

Revenu mensuel imposable du foyer (revenu annuel imposable ÷ 12) + prestations CAF mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales.

* Sont exclus du calcul : les aides personnalisées au logement, l'allocation de logement à caractère familial, l'allocation de logement à caractère social, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial, l'allocation journalière de présence parentale, l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap et l'allocation aux adultes en situation de handicap.



Quels documents fournir ?

Pour demander le calcul de votre quotient familial, vous pouvez effectuer la démarche soit via le portail famille soit auprès du guichet d'accueil des familles à l'Hôtel de Ville.

Il conviendra de vous munir des documents suivants :

- * Un justificatif de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance d'électricité ou facture d'eau, assurance (la taxe foncière et facture de téléphone ne sont pas admises)
- * Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- * Attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois*

Bon à savoir

Vous souhaitez connaître votre quotient familial ? Vous pouvez faire une simulation sur saint-maur.com, en saisissant les revenus annuels de votre foyer, votre allocation familiale mensuelle ainsi que le nombre de parts fiscales de votre foyer. Vous pouvez également télécharger la grille des tarifs appliqués pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Le paiement des factures

Les factures sont à régler auprès du guichet d'accueil des familles ou via le portail famille.

Le paiement peut s'effectuer :

- * par versement en espèces (dans la limite de 300 €),
- * par chèque bancaire ou postal,
- * par carte bancaire,
- * par chèque CESU papier pour les temps d'accueils du matin et du soir, l'accueil de loisirs du mercredi et pendant les vacances scolaires, les ateliers «À la découverte» et les frais de la petite enfance.

NOUVEAU !

Dès septembre 2026, les familles pourront choisir le prélèvement automatique pour régler leurs factures. Ce mode de paiement, simple et sécurisé, permet un règlement automatique le 15 de chaque mois, sans risque d'oubli ni de retard. Pour en bénéficier, il suffit de compléter un dossier comprenant un contrat de prélèvement signé, un mandat signé, un relevé d'identité bancaire et une pièce d'identité. Attention : le prélèvement automatique n'est pas compatible avec le règlement de la part CESU.

Plus d'information sur saint-maur.com



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE

Le guichet d'accueil des familles

Il vous permet d'effectuer l'ensemble des démarches liées aux domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire.

Afin de faciliter votre démarche, il est recommandé de prendre rendez-vous, soit par téléphone soit sur saint-maur.com rubrique Démarche des familles ► Famille ► Prendre rendez-vous au guichet d'accueil des familles.

Horaires d'ouverture :

Lundi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Mardi	9h-11h45 et 13h30-19h45
Mercredi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Jeudi	13h30-17h45
Vendredi	9h-11h45 et 13h30-16h45
Samedi*	9h-11h45

* 1 samedi par mois : 5 et 19 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2026, 9 janvier, 6 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai et 12 juin 2027.

Le guichet d'accueil des familles fermera ses portes les mardis à 17h45 durant toutes les vacances scolaires.



Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle

guichet.familles@mairie-saint-maur.com

01 45 11 65 42

Le portail famille

Le portail famille est une plateforme en ligne sur laquelle il est possible de réserver de manière simple et rapide l'ensemble des prestations périscolaires. Vous pouvez également payer en ligne l'ensemble des prestations. Cet espace complet permet aux familles de consulter le tarif des prestations et modifier leurs coordonnées en quelques clics.

Le portail famille est directement accessible depuis la page d'accueil du site officiel de la Ville : saint-maur.com

Si vous n'êtes pas équipé d'un ordinateur et que vous rencontrez des difficultés avec le numérique, vous pouvez vous faire accompagner à la Maison des étudiants et du numérique.



Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions scolaires auront lieu du 4 janvier au mercredi 31 mars 2027 au guichet d'accueil des familles.

Les enfants qui auront 3 ans en 2027 doivent être inscrits à l'école maternelle.

Les enfants qui auront 6 ans en 2027 doivent être inscrits à l'école élémentaire.

Vous devez effectuer une inscription scolaire pour votre enfant qui entre en petite section, en CP ou change d'école en cours de cycle maternel ou élémentaire.



Pièces à présenter (les originaux sont obligatoires)

- * Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance d'électricité, facture d'eau (la taxe foncière et les factures de téléphone ne sont pas admises)
- * Carnet de santé ou certificat de vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, polio)

Pour les nouveaux Saint-Mauriens :

- * Contrat de location ou titre de propriété, certificat de scolarité ainsi qu'un certificat de radiation

Pour les parents séparés ou divorcés :

- * Photocopie du jugement de divorce ou de la convention de garde

Pour les personnes hébergées :

- * L'hébergeant doit obligatoirement venir lors du rendez-vous accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois (voir liste des justificatifs ci-dessus)
- * Attestation de sécurité sociale et notification de la caisse d'allocations familiales à la nouvelle adresse (pour l'hébergé)

ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

La Ville de Saint-Maur compte 23 écoles publiques dont 11 **écoles maternelles**, 10 **écoles élémentaires** et 2 **groupes scolaires**. Elle accueillent chaque année près de 6 400 élèves.



ÉCOLE DIDEROT

20 avenue Diderot
01 48 83 65 57



ÉCOLE LA PIE

10 rue Mirabeau
01 48 83 16 92



ÉCOLE CHAMPIGNOL

12 rue Gaston
01 48 83 63 67



ÉCOLE PARC-EST

14 avenue de l'Est
01 48 86 06 07



ÉCOLE LE PARC-TILLEULS

19 Place des Tilleuls
01 48 83 69 44



ÉCOLE JULES FERRY

58 rue Jules Ferry
01 48 83 16 89



ÉCOLE NICOLAS GATIN

10 rue de la Varenne
01 43 97 26 59



ÉCOLE SCHAKEN

5B rue des Iles
01 48 83 94 48



ÉCOLE ÉDOUARD CAZAUX

65 avenue du Bac
01 48 83 61 24



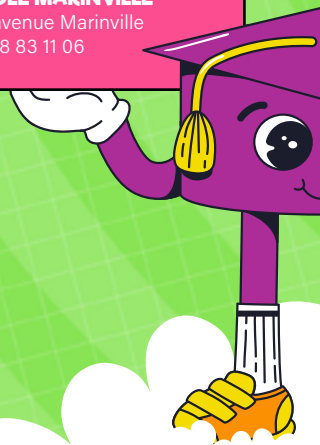
ÉCOLE MARINVILLE

45 avenue Marinville
01 48 83 11 06



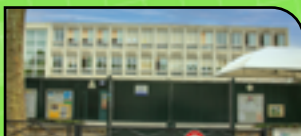
ÉCOLE LES MÛRIERS

3 rue Chevalier
01 48 83 57 47



**ÉCOLE LES MÛRIERS**

Place de Molènes
01 42 83 88 22

**ÉCOLE PARC-EST**

16 avenue de l'Est
01 48 86 34 49

**ÉCOLE CHAMPIGNOL**

2 rue Louis Maurice
01 42 83 88 24

**ÉCOLE LA PIE**

5 avenue d'Arromanches
01 42 83 88 21

**ÉCOLE MICHELET**

2 avenue Michelet
01 42 83 88 23

**ÉCOLE EDOUARD
ET ODETTE BLED**

89/91 avenue Carnot
01 42 83 88 20

**ÉCOLE AUGUSTE MARIN**

6 avenue Auguste Marin
01 42 83 88 17

**ÉCOLE MARINVILLE**

39 avenue Marinville
01 42 83 88 18

**ÉCOLE DIDEROT**

16/18 avenue Diderot
01 42 83 88 19

**ÉCOLE LE PARC-TILLEULS**

18 Place des Tilleuls
01 42 83 88 25

**GROUPE SCOLAIRE
LES CHALETs**

11 Villa Jarlet
01 48 83 00 56

**GROUPE SCOLAIRE
EDITH CAVELL**

52/62 avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

**ÉCOLE ET COLLÈGE
SAINT ANDRÉ**

15 avenue Mahieu
01 48 83 08 07

**ÉCOLE YECHIVA
ETS HAIM**

84 boulevard du
Général Giraud
01 48 86 05 50

**ÉCOLE ET COLLÈGE
JEANNE D'ARC**

109 boulevard de Créteil
01 48 83 07 79

ÉCOLE LE ROSAIRE

22 avenue des Arts
01 48 83 91 04



Pense-bête des délais de réservation ou annulation des prestations périscolaires

Activité	Réservation et annulation	Délais
Accueil du matin	Sans réservation	
Accueil du midi	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
Accueil du soir		
Sortie dérogatoire à 17h		La veille avant 12h (jour ouvré)
Étude surveillée	Voir auprès de l'organisme chargé de l'étude	
Accueil de loisirs :	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
▪ Mercredi		
▪ Vacances (hors vacances d'été)		Jusqu'à 15 jours avant le début de la période de vacances
▪ Vacances d'été		Le 15 juin pour une réservation ou modification pour juillet Le 15 juillet pour une réservation ou modification pour août et jusqu'à la reprise en septembre

Vacances scolaires 2026-2027

Zone C	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2026		Mardi 1 ^{er} septembre 2026
Vacances de la Toussaint 2026	Samedi 17 octobre 2026	Lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël 2026	Samedi 19 décembre 2026	Lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver 2027	Samedi 6 février 2027	Lundi 22 février 2027
Vacances de printemps 2027	Samedi 3 avril 2027	Lundi 19 avril 2027
Pont de l'Ascension 2027	Vendredi 7 mai 2027	
Vacances d'été 2027	Samedi 3 juillet 2027	



@VilleSaintMaur
saint-maur.com

